



# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 7/2021**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Crassier du 11 juillet 2016 art 58 ss,

la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2022 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## COMMENTAIRES

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2022 présente un excédent de revenu de CHF 209'046.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, contre un excédent de charges de CHF 198'859.- au budget 2021.

Le Conseil communal, par l'acceptation du préavis 5-2021, a suivi la Municipalité sur la baisse de 1.5 point d'impôts.

### Projections Budgétaires 2022

N° Rubrique	Titre	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	694'792	96'485	630'433	84'853	672'040	110'030
2	Finances	1'185'116	4'666'823	1'517'989	5'030'074	1'722'260	4'956'688
3	Domaines et bâtiments	851'958	892'637	787'226	900'782	528'388	632'880
4	Travaux	885'622	545'120	625'211	286'670	600'438	280'430
5	Instruction publique	869'637	26'410	889'256	29'770	856'092	25'528
6	Police	319'381	28'750	334'823	28'750	310'184	24'429
7	Sécurité sociale	1'240'665	0	1'774'820	0	1'931'147	778'563
8	Services industriels						
	Excédent	6'047'179	6'256'225	6'559'758	6'360'899	6'620'553	6'808'551
			<b>209'046</b>	<b>198'859</b>			<b>187'998.39</b>

Pour l'exercice 2022, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 40%, le solde étant reversé soit au Canton soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 70% de la totalité de nos revenus.

Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- un nombre d'habitants estimé à 1'210 ;
- le remplacement de l'informatique de l'administration ;
- l'étude d'un chauffage pour les bâtiments place du Lien ;
- la création d'un guichet permanent pour la clientèle de l'administration ;
- la réfection des façades du bâtiment de la voirie et de l'Ancienne scierie
- la mise en location du bâtiment de l'ancienne Gare ;
- le remplacement d'équipements du restaurant ;
- la réfection des routes de l'Ancienne scierie et de Nyon ;
- la mise en conformité des installations de la place de jeux.

### Finances

Les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement le taux se situe entre 0.05% et 0.38% (taux médian 0.27%). Un remboursement de CHF 394'400.- sur le ATF est pratiqué selon les conditions des institutions bancaires : le budget lui présente un amortissement du patrimoine financier et administratif lié aux investissements de CHF 397'840.-.

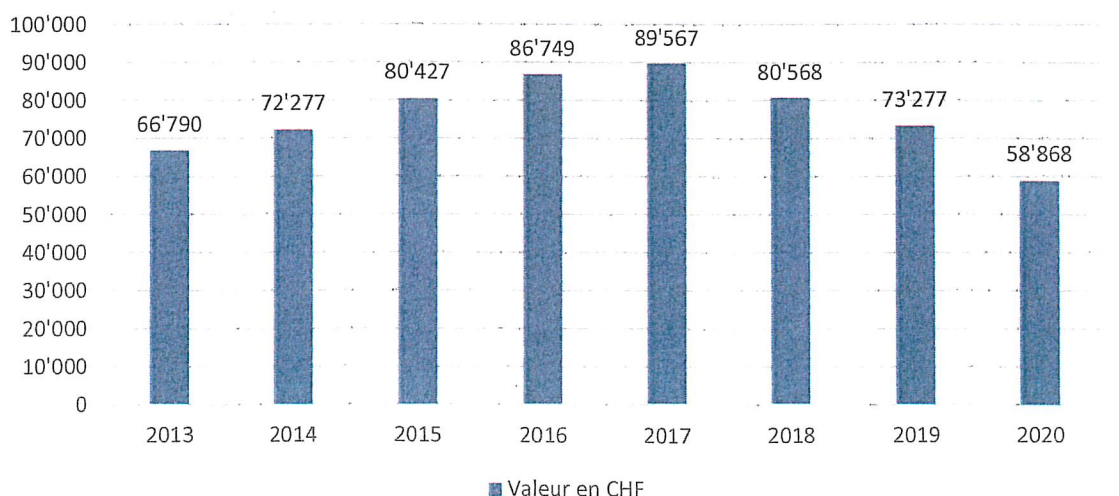
Le montant des emprunts en 2022 se situera à environ CHF 10'306'200.-.

### Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont:

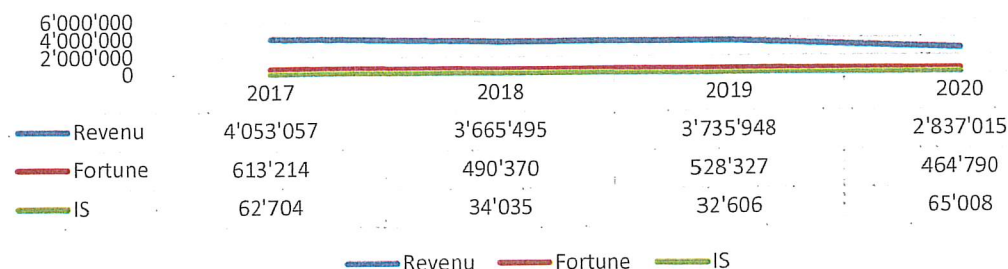
- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).

Valeur point d'impôt BDI (logiciel de comptabilité)



Variations des impôts PP-PM-IS

## Evolution Impôts



Le cash-flow (marge d'autofinancement) pour le budget 2022 est positif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Revenus épurés <sup>1</sup>	5'750'224	6'009'914	6'574'639
Charges épurées <sup>2</sup>	5'666'028	6'201'893	6'241'487
Cash-flow	84'196	-191'979	333'152

**Administration générale**Administration

Le greffe augmente son taux d'activité à 85% et la secrétaire adjointe à 60%.

Service du personnel

Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'administration il y a trois personnes représentant 1.95 ETP<sup>3</sup> et 2 personnes pour l'entretien, soit 1.5 ETP.

<sup>1</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>2</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

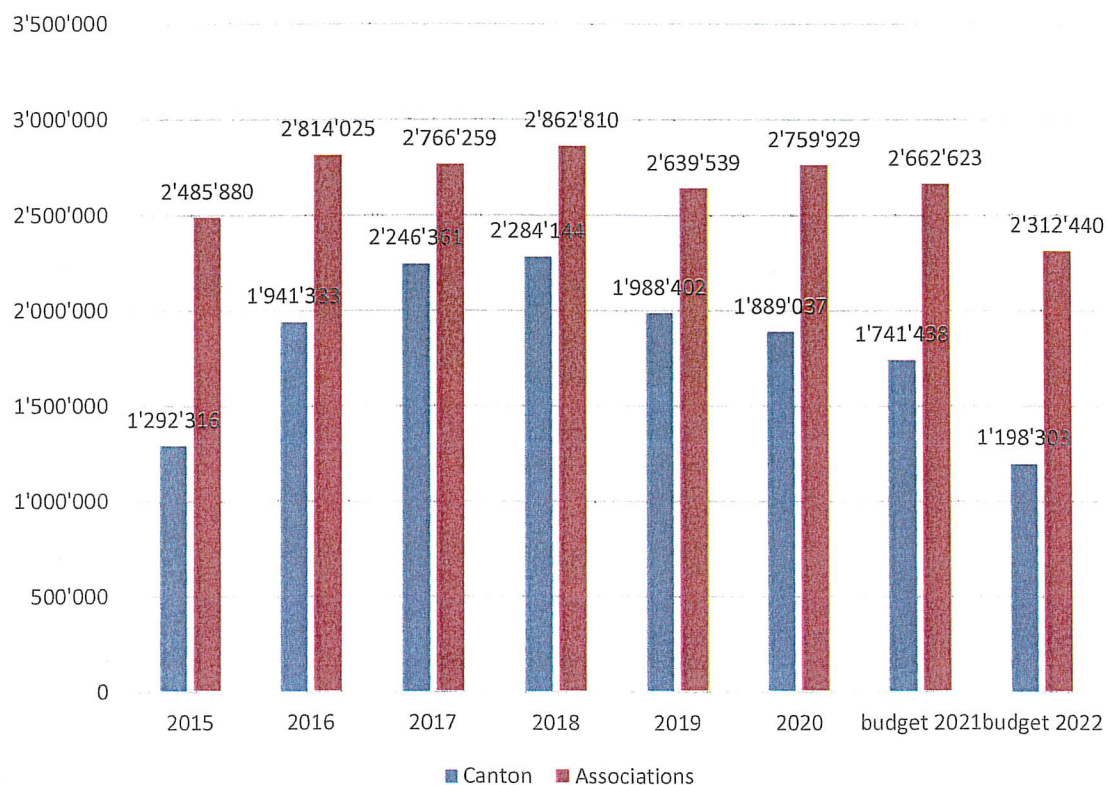
<sup>3</sup> Equivalent temps plein

## Finances

### Charges cantonales et intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune  
La péréquation est à charge dans les Associations.

### Participation Canton et Associations



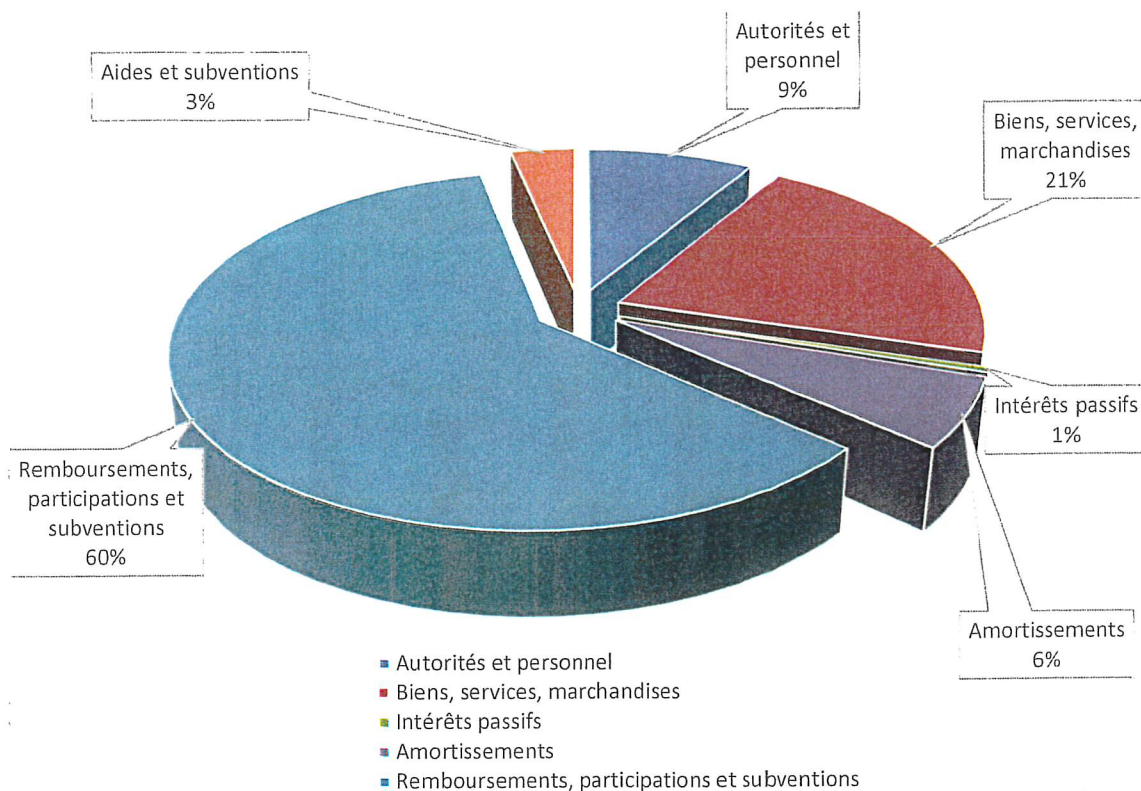
### Péréquation

Diminution de la contribution.<sup>4</sup>

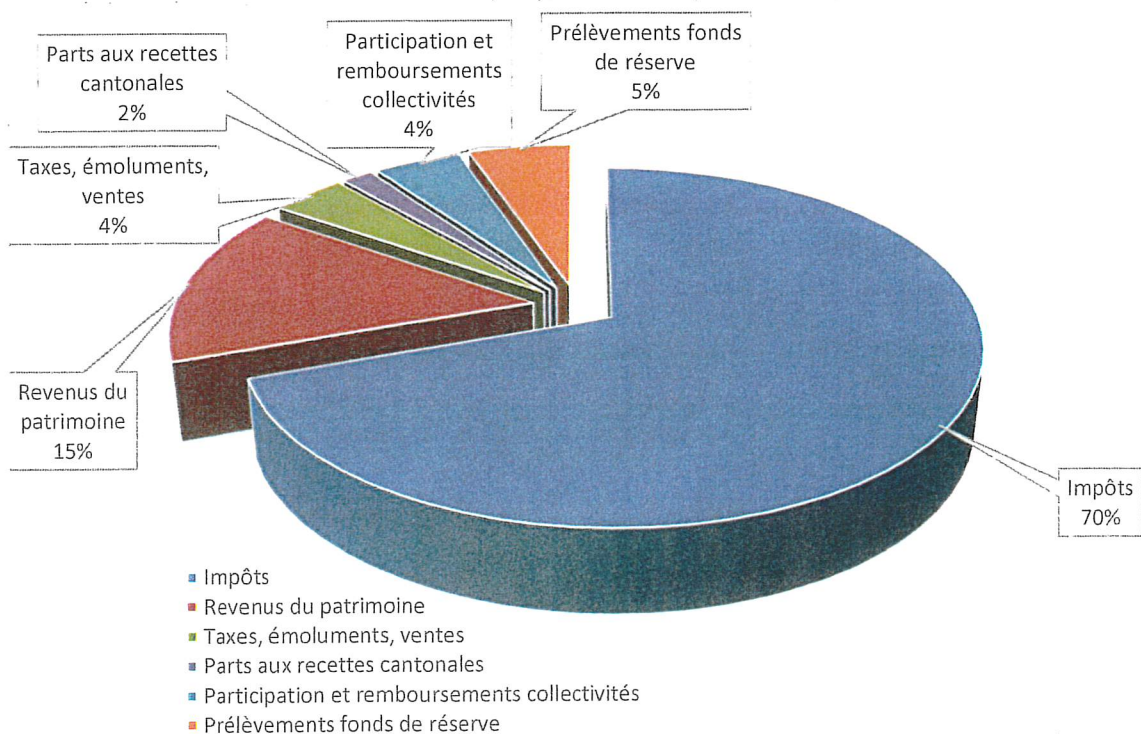
	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	1'026'120	1'364'891	1'023'929
Attribution	196'227	185'076	242'306
<b>Contribution nette</b>	<b>829'893</b>	<b>1'179'815</b>	<b>781'623</b>

<sup>4</sup> Les montants du décompte final 2020 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

### Charges par nature<sup>5</sup>

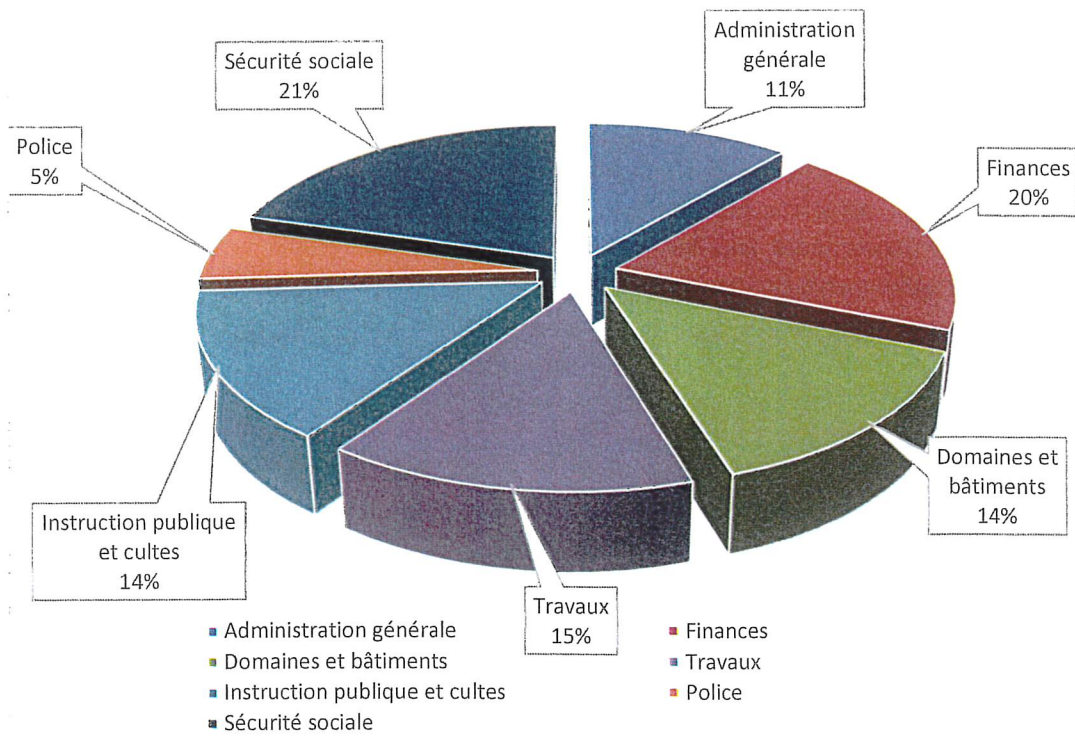


### Revenus par nature

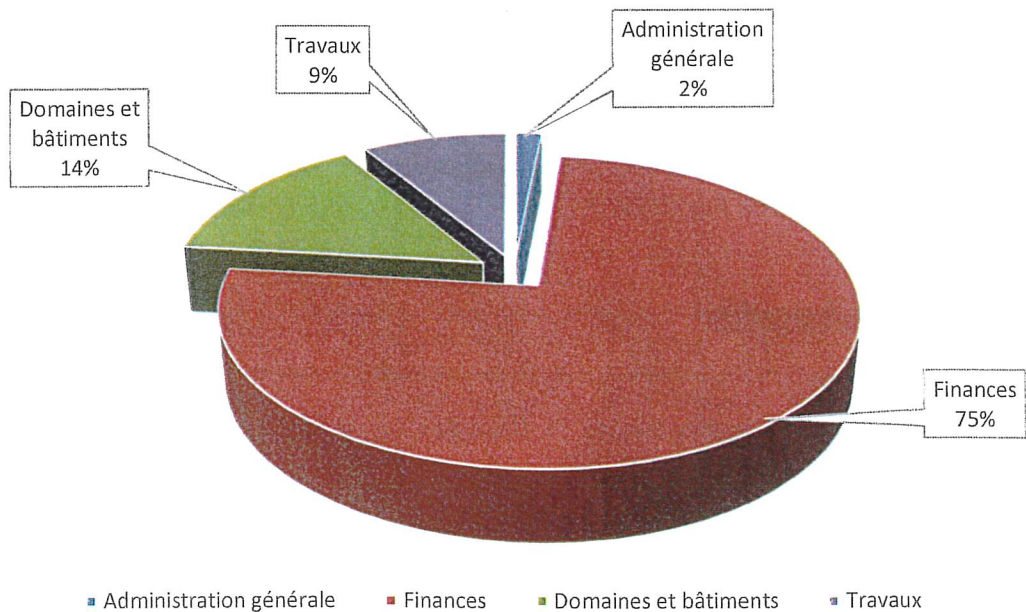


<sup>5</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

### Charges par service<sup>6</sup>



### Revenus par service



<sup>6</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

**Domaines et Bâtiments****Bâtiments communaux :**

Mise en œuvre de travaux repoussés depuis plusieurs années :  
 Ancienne gendarmerie – étude pour le remplacement de la production de chaleur – 3 bâtiments ;  
 Maison de commune – mise en place d'un guichet permanent ;  
 Grande salle – mise en conformité de l'éclairage ;  
 Bâtiment de la voirie – réfection des façades  
 Ancienne scierie – réfection des façades bois et crépis ;  
 Bœuf Rouge – remplacement de matériel de cuisine.

**Travaux****Routes**

Réfection des routes de l'Ancienne scierie et de Nyon qui présentes de nombreuses fissures et qui sont entretenues depuis plusieurs années que par des simples travaux de colmatage.

**Parcs et promenades**

Selon le rapport de la société Hinnen Spielplatzgeräte AG avec qui nous avons un contrat d'entretien, notre place de jeux pose quelques lacunes en matière de sécurité.  
 En soi, les normes techniques ne sont pas contraignantes. Elles peuvent toutefois acquérir une importance juridique dans le cadre de demandes en dommages-intérêts ou de procédures pénales. Le respect des normes techniques correspondantes est absolument recommandé. Des places de jeux accessibles au publics et satisfaisant aux exigences de sécurité de la norme SN EN 1176 permettent d'éviter des accidents et de réduire le risque de responsabilité du propriétaire.

**Ordures ménagères****Taxe déchets**

Pour respecter, le principe de couverture des frais de la rubrique 45 qui doit être autofinancé, faisant l'objet de prélèvements ou d'attributions selon les besoins d'ajustement, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD), la taxe annuelle par habitant augmente à CHF 125.00 HT. La taxe entreprise reste à CHF 50.00 HT.

**Réseaux d'égouts, épuration****Taxe d'épuration**

Une ristourne extraordinaire aux clients en 2022 de CHF 0.75 / M<sup>3</sup> par prélèvement du fonds de réserve affecté « épuration ».

**Instruction publique****Enseignements primaire et secondaire**

Diminution des contributions.

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Primaire	400'895	415'070	410'366
Secondaire	418'810	429'766	399'993

**Police****Corps de Police**Diminution de la contribution du financement de la Police.<sup>7</sup>

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2020
Contribution	167'688	188'793	160'898

**ASP**

Deux agents pour 1.5 ETP – 5 communes membres de l'Entente

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Contribution	35'043	22'100	20'086

**Sécurité sociale****Service social**

Participation à l'AEE - préscolaire et parascolaire.

AEE-parascolaire	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Contribution	281'490	225'185	216'426

**Facture sociale**

Diminution de la contribution.

	Budget 2022	Budget 2021	Décompte final 2019
Contribution	945'455	1'488'795	885'237

<sup>7</sup> Les montants du décompte final 2020 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité, idem pour la facture sociale

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 9 décembre 2021;
- vu le préavis municipal N° 7/2021 - novembre 2021 – Budget de fonctionnement 2022;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

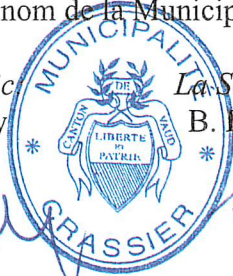
- **d'approuver**  
le préavis n° 7/2021 – Budget de fonctionnement 2022, tel que présenté ;
- **d'accepter**  
le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par la Municipalité




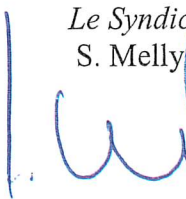
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2021 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
S. Melly



La Secrétaire:  
B. Isabettini



Annexe: Budget 2022 et le plan des dépenses d'investissement budget 2022

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic et M. M.-H. Berlie, Boursier.